

La Chambre des Régions

Proposition inspirée de textes de :

La Fédération québécoise des municipalités

L'Union des comités de citoyens du Québec

Claude Goasguen, Député de Paris et Ancien Ministre de France de la décentralisation des pouvoirs

Jean-Claude Némery, France

Fernand Dumont et Serge Cantin de l'Université Laval

Jean-François Blain de l'Université Laval

Vers les États Généraux des Régions de 2009 ...

Attendu qu'il est impératif de mieux équilibrer les pouvoirs entre la métropole économique (Montréal) et les régions du Québec afin de contrer les disparités régionales.

Attendu qu'il faut garantir l'occupation optimale et adéquate du territoire par une démocratie géographique puisque chaque région affiche des particularités culturelles.

Attendu qu'il est aussi exigeant pour un élu de représenter de nombreux citoyens que de couvrir l'étendue de vastes territoires.

Attendu qu'il est difficile pour l'Assemblée Nationale à elle seule de concilier les intérêts urbains et les intérêts régionaux.

Attendu que le dialogue entre deux instances élues ne peut que créer davantage de démocratie et de transparence et, ainsi, favoriser les intérêts citoyens.

Attendu que l'absentéisme et la défaillance des institutions dans le domaine politique deviennent une problématique et qu'il est fondamental que tous sentent que la politique peut jouer un rôle dans leur vie et, qu'à leur tour, ils peuvent y jouer un rôle concret.

Attendu que la décentralisation des pouvoirs est la démarche clé pour le développement d'un Québec fort de ses régions.

Attendu que le développement régional doit être une priorité du gouvernement du Québec vu l'importance des défis actuels.

Attendu que le développement régional durable nécessite la réconciliation des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Attendu que le développement régional durable est nécessaire à la solidarité sociale de l'ensemble de la société québécoise.

Attendu que les enjeux des régions sont particuliers et nombreux, entre autres, en matière d'emploi, d'exode des jeunes, de gestion des ressources naturelles, de diversification économique, d'agriculture, de régionalisation de l'immigration, d'accessibilité aux soins de santé, d'accessibilité à l'éducation supérieure et de préservation du patrimoine culturel.

Attendu que la légitimité et le leadership régional sont fondamentaux dans l'avancée des enjeux proprement régionaux.

Attendu qu'il est impératif de créer et non seulement de distribuer de la richesse.

Attendu que les budgets affectés ces dernières années au développement régional par les gouvernements successifs ont été extrêmement modestes avec une tendance à la décroissance et que le Fonds d'Autonomie Régionale est déjà au programme de l'Action Démocratique du Québec.

Attendu que les nombreuses consultations et organigrammes régionaux sont coûteux et, malgré les efforts consentis, toujours trop peu efficaces.

Il est proposé

Que le gouvernement crée et outille une Chambre des Régions non partisane au sein de laquelle siégeront un représentant élu par région selon le mode du suffrage universel. Cette Chambre agira à titre consultatif et suggestif auprès de l'Assemblée Nationale du Québec.

La Chambre des Régions veillera à proposer des projets de loi adaptés à la réalité de l'ensemble du Québec en soumettant des solutions concrètes aux enjeux régionaux. La Chambre des Régions sera aussi consultée par l'Assemblée Nationale du Québec pour les projets de loi émanant de cette dernière.

Cette Chambre des Régions travaillera en collaboration dans ses démarches avec les CRE (Conférences régionale des élus), les MRC (Municipalité Régionale de Comté) et leurs préfets, les maires et conseillers municipaux, tous organismes pertinent oeuvrant en région, de même que les populations locales.

* La forme masculine est employé afin d'alléger le texte.